



## ANNEXE TARIFICATION CANTINE 2017-2018

CANTINE		MODE DE FACTURATION
ABSENCE DES ENFANTS ALORS QUE LES REPAS ETAIENT RESERVÉS	APPEL LA VEILLE	REPAS FACTURE AU TARIF NORMAL
	APPEL LE JOUR MÊME	REPAS FACTURE AU TARIF NORMAL (si absence plusieurs jours, le premier repas sera facturé et les autres repas non facturés à condition que le parent ait prévenu la mairie)
	PAS D'APPEL	REPAS FACTURE AU TARIF NORMAL
	ENFANT MALADE A L'ECOLE (récupéré par le parent)	REPAS NON FACTURE
PRESENCE DES ENFANTS SANS RESERVATION	L'ENFANT DOIT RESTER A LA CANTINE POUR CAUSE DE FORCE MAJEURE (Hôpital, décès d'un proche .....)	REPAS TARIF NORMAL
	L'ENFANT DOIT RESTER A LA CANTINE (RV parents, nourrice absente, changement de planning professionnel)	REPAS AU TARIF NORMAL (à condition que le parent ait prévenu la mairie) A défaut : tarif majoré
	L'enfant non autorisé à rentrer seul chez lui est pris en charge par la cantine pour cause de retard ou d'absence du parent à la sortie des classes	REPAS TARIF MAJORÉ
RESERVATION APRES LE JEUDI DATE BUTOIR		LES REPAS SERONT RESERVÉS ET LE PREMIER REPAS SERA FACTURÉ AU TARIF MAJORÉ, LES AUTRES REPAS AU TARIF NORMAL